

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 9 / CH

Date de révision: 09.05.2023

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 09.05.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Alcohol benzylicus

N° d'article 15140000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Solvant industriel, Couleurs, Conservateur, Réactif pour analyses, Composant des produits cosmétiques, Encre pour impression à jet d'encre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Eye Irrit. 2 H319

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 9 / CH

Date de révision: 09.05.2023

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 09.05.23

P264.1	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P330	Rincer la bouche.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501.3	Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient alcool benzylique

2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Poids moléculaire**

Valeur	108.14	g/mol
--------	--------	-------

Composants dangereux**alcool benzylique**

No. CAS	100-51-6
No. EINECS	202-859-9
Numéro d'enregistrement	01-2119492630-38-0021

Concentration	>= 100	%
---------------	--------	---

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4	H302
Eye Irrit. 2	H319
Acute Tox. 4	H332

ATE	orale	1'230	mg/kg
ATE	dermale	2'000	mg/kg
ATE	par inhalation, Vapeurs	11	mg/l

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Consultez un médecin si vous avez des plaintes.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 9 / CH

Date de révision: 09.05.2023

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 09.05.23

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux, Dépression nerveuse, troubles cardio-vasculaires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools, Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Développement des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. écartez personnes sans défense. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante. Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 9 / CH

Date de révision: 09.05.2023

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 09.05.23

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Conserver le récipient bien fermé. Eviter la formation d'aérosol. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 2 - 8 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	10/12	Autres substances dangereuses liquides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique. Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

alcool benzylique

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	22	mg/m ³	5	ppm(V)

Remarque: H SSc; AW; NIOSH

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

alcool benzylique

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	110	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	22	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	40	mg/kg/d

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 9 / CH

Date de révision: 09.05.2023

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 09.05.23

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	8	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	27	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	5.4	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**alcool benzylique**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	1	mg/l

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 9 / CH

Date de révision: 09.05.2023

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 09.05.23

Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	5.27		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0.1		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment marin		
Concentration	0.527		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0.456		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	39		mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact prolongé et intensif avec la peau. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence des gaz. Filtre Anti-gaz A.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	>= 8 h
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.425 mm
Temps de pénétration	>= 4 h
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM
Épaisseur du gant	>= 0.7 mm
Temps de pénétration	>= 8 h

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; Protection du visage; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 9 / CH

Date de révision: 09.05.2023

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 09.05.23

Couleur	incolore		
Odeur	fruitée		
Point de fusion			
Valeur	-15.3		°C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition			
Valeur	205.3		°C
Limite inférieure et supérieure d'explosion			
Limite d'explosivité, inférieure	1.3		%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	13		%(V)
Point d'éclair			
Valeur	101		°C
Température d'inflammabilité			
Valeur	436		°C
Viscosité			
Valeur	0.006		Pa.s
température	20	°C	
solubilité(s)			
éthanol			
Remarque	soluble		
Oxyde de diéthyle			
Remarque	soluble		
Chloroforme			
Remarque	soluble		
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
log Pow	1.10		
Pression de vapeur			
Valeur	0.07		hPa
température	20	°C	
Densité et/ou densité relative			
Valeur	1.05		
température	20	°C	
Densité de vapeur relative			
Valeur	3.7		

9.2. Autres informations

Hydrosolubilité

Remarque soluble

température d'auto-inflammabilité

Valeur 435 °C

Autres données

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit au contact des agents d'oxydation. Isocyanates, Aluminium, Acides, Métaux

10.2. Stabilité chimique

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 9 / CH

Date de révision: 09.05.2023

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 09.05.23

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conservé à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Flammes. Etincelles. Ne pas conserver à une température inférieure à -5 °C. Eau. Protéger de l'action de la lumière et de l'humidité de l'air.

10.5. Matières incompatibles

Acides, Agents d'oxydation, Aluminium, Réagit au contact de l'air. Métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone, Vapeurs/gaz toxiques

Autres données

Les vapeurs et le gaz peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	1'230	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**alcool benzylique**

Espèces	rat	
DL50	1230	mg/kg
Source	Food and Cosmetics Toxicology. Vol. 2, Pg. 327, 1964.	

alcool benzylique

Espèces	rat	
DL50	1620	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	2'000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**alcool benzylique**

Espèces	lapin	
DL50	2000	mg/kg
Source	Raw Material Data Handbook, Vol. 1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 6, 1974.	

Toxicité aiguë par inhalation

ATE	11	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**alcool benzylique**

Espèces	rat	
CL 50	11.0	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	

alcool benzylique

Espèces	rat	
---------	-----	--

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 9 / CH

Date de révision: 09.05.2023

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 09.05.23

CL 50	4178.0	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**alcool benzylique**

Espèces	lapin
évaluation	légèrement irritant
méthode	OCDE 404

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**alcool benzylique**

Espèces	lapin
évaluation	irritant
méthode	OCDE 405

Sensibilisation (Composants)**alcool benzylique**

Espèces	cobaye
évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité (Composants)**alcool benzylique**

évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.
------------	--

Toxicité reproductrice (Composants)**alcool benzylique**

évaluation	Aucun effets négatifs
------------	-----------------------

Cancérogénicité (Composants)**alcool benzylique**

évaluation	Aucun effets négatifs
------------	-----------------------

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****alcool benzylique**

Espèces	Pimephales promelas	
CL 50	460	mg/l
Durée d'exposition	96	h
méthode	OECD 203	

alcool benzylique

Espèces	Lepomis macrochirus	
CL 50	10	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**alcool benzylique**

Espèces	Daphnia magna	
CE50	230	mg/l
Durée d'exposition	48	h
méthode	OCDE 202	

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 9 / CH

Date de révision: 09.05.2023

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 09.05.23

alcool benzylique

Espèces	Daphnia magna			
NOEC	51			mg/l
Durée d'exposition	21	d		

Toxicité pour les algues (Composants)**alcool benzylique**

Espèces	Algues			
CI50	770			mg/l
Durée d'exposition	72	h		

alcool benzylique

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata			
NOEC	310			mg/l
Durée d'exposition	72	h		
méthode	OCDE 201			

Toxicité pour les bactéries (Composants)**alcool benzylique**

CE50	390			mg/l
Durée d'exposition	24	h		

alcool benzylique

Espèces	boue activée			
CI50	2100			mg/l
Durée d'exposition	49	h		

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)****alcool benzylique**

Valeur	92	à	96	%
Durée de l'essai	14	d		
évaluation	Facilement biodégradable			
méthode	OECD 301C			

alcool benzylique

Valeur	95	à	97	%
Durée de l'essai	21	d		
évaluation	Facilement biodégradable			
méthode	OECD 301 A			

La dégradabilité facile (Composants)**alcool benzylique****12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	1.10
---------	------

facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)**alcool benzylique**

log BCF	1.05
température	20 °C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 9 / CH

Date de révision: 09.05.2023

remplace la version: 8 / CH

Date d'impression 09.05.23

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes**Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Nocif pour organismes aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

prescriptions nationales de la Suisse

Classe suisse de la toxicité 4

OFSPT-No. G-1250

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations**mentions de danger H-de la rubrique 3**

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H332

Nocif par inhalation.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Acute Tox. 4

Toxicité aiguë, Catégorie 4

Eye Irrit. 2

Irritation oculaire, Catégorie 2

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 9 / CH

remplace la version: 8 / CH

Date de révision: 09.05.2023

Date d'impression 09.05.23

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.